

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

ORDRE DE VIREMENT

Adressé à la SCB CAMEROUN

Agence YAOUNDE 20 MAI

ACFCAM

BP 15 107 YAOUNDE

COMPTE 10002 00001 90000738177 87

Par le débit de notre compte ci-dessus, veuillez virer au crédit du compte ci-après :

Bénéficiaire : TSOKGNA YANZEU JEAN CHARLES

Banque : SCB CAMEROUN

Numéro de compte : 10002 00031 09957913050 82

Le montant de : 619 879 F CFA (Six cent dix neuf mille huit cent soixante dix neuf francs)

Motif du virement: REGLEMENT PRESTATION ETUDE DE LA FAISABILITE ET SOCIO ECONOMIQUE DE L'INTRODUCTION DE L'ARBORICULTURE FRUITIERE AU SEIN DES COLLECTIVITES TERRITOTIALES DECENTRALISEES EN ZONE DE SAVANE ET DE TRANSITION « PROJET REBOISEMENT 1400 »

Signature des mandataires du compte.

A Yaoundé, le 27/09/2019

**LE DIRECTEUR
BODELAIRE KEMAJOU**

**LE RESPONSABLE FINANCIER
BATOBOCK B. LEONE**

TSOKGNA YANZEU

Yaoundé, le 27 Septembre 2019

Jean Charles

Tel : 677 54 63 63

Ingénieur Agronome

FACTURE N°001

Période : du 01 Juillet au 31 Août 2019

Honoraires	619 879
IR 5.5%	36 078
Total	655 957

Arrêter la présente facture à la somme de Six cent cinquante-cinq mille neuf cent cinquante-sept francs CFA

**Facture Payée par
l'Union Européenne
Cris N°2018/400 - 359**

Le Consultant

TSOKGNA YANZEU Jean Charles

Ingénieur Agronome

TSOKGNA YANZEU

Jean Charles

Tel. : 677 54 63 63

Yaoundé le 27 Septembre 2019

A

**Monsieur le Directeur du Centre
Technique de la Forêt Communale
Yaoundé**

Objet : Transmission Etude filière fruitière
et copies contrat

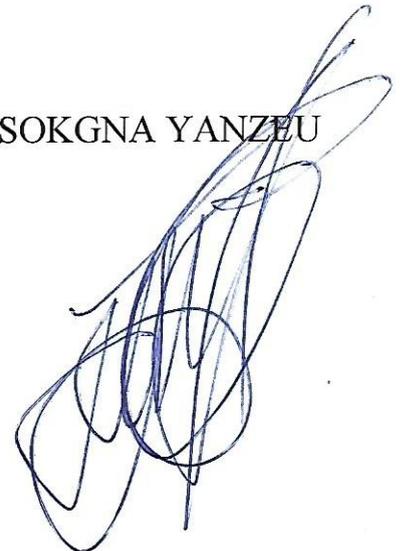
Monsieur ;

Je vous fais parvenir ce jour sous plis fermés un exemplaire corrigé de l'Etude de Faisabilité Technique et Socio Economique de l'introduction de l'arboriculture fruitière au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées et trois copies du contrat.

Je vous saurai gré de toutes les dispositions que vous prendrez pour faciliter le paiement rapide de mes honoraires.

Très respectueux.

TSOKGNA YANZEU



NATIONAL IDENTITY CARD
CARTE NATIONALE D'IDENTITE

**RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON**

NOM/SURNAME
TSOKGNA YANZEU

PRENOMS/GIVEN NAMES
JEAN CHARLES

DATE DE NAISSANCE/DATE OF BIRTH
31.10.1955

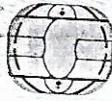
LIEU DE NAISSANCE/PLACE OF BIRTH
DSCHANG

SEXE/SEX
M

TAILLE/HEIGHT
1,77

PROFESSION/OCCUPATION
INGENIEUR AGRONOME

SIGNATURE



PERE/FATHER
YANZEU FRANCOIS EMILE

MERE/MOTHER
NOUNDOU PAULINE

S.P.S.M
S50000

ADRESSE/ADDRESS
YDE - BIYEM
ASSI

AUTORITE/AUTHORITY

Martin MBARGA NGUÉLÉ

DATE DE DELIVRANCE/
DATE OF ISSUE
24.05.2017

DATE D'EXPIRATION/
DATE OF EXPIRY
02.05.2027

POSTE D'IDENTIFICATION/
IDENTIFICATION POST
CE01

IDENTIFIANT UNIQUE/
UNIQUE IDENTIFIER
20170075814510083

CAM
CAM



000256072



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

ARTICULATIONS DE L'ETUDE

- I. Contexte/Justification
- II. Motivation et Proposition des espèces fruitières
- III. Zone D'Intervention
- IV. Environnement National et International des Filières Fruitières
 - 4-1 Filière Mangue au Cameroun
 - 4-2 Transformation de la Mangue au Cameroun
 - 4-3 Filière Mangue en Afrique
 - 4-4 Transformation de la mangue en Afrique de L'Ouest (Cas du Burkina Faso)
 - 4-5 Marché International de la Mangue
 - 4-6 Filière Avocat au Niveau International
 - 4-7 Marché de la Mangue transformée
 - 4-8 Analyse Comparative de la chaine de valeur de la mangue
- V. Facteurs de Réussite et d'Echecs en Production Fruitières
- VI. Risques et Mesures de Mitigation en Production Fruitières
 - 6-1 Présentation
 - 6-2 Différents Risques
 - Matrice des Risques et Mesures de Mitigation
- VII. Objectif de L'Etude
- VIII. Objectifs Spécifiques Assignés
- IX. Résultats Escomptés
- X. Activités à Réaliser
 - 10-1 Différentes Activités
 - 10-2 Grille des Activités
- XI. Organisation Porteuse à Mettre en Place
 - 11-1 Préambule
 - 11-2 Démarche pour l'Adoption
 - 11-3 Structures de l'Organisation Porteuse
 - Appropriation par les CTD
- XII. Partenariat à Mettre en Place



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

XIII. Divers Coûts Financiers des Différentes Réalisations

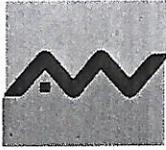
- 13-1 Coût d'une Pépinière de plants greffés (01 hectare de plantation)
- 13-2 Coût d'une pépinière de plants sélectionnés (01 hectare de plantation)
- 13-3 Coût de Production d'un Plant
 - 13-31 Coût d'un Plant Greffé
 - 13-32 Coût d'un plant sélectionné
- 13-4 Coût de Mise en Place d'un hectare de plantation d'arbres fruitiers greffés
- 13-5 Coût de Mise en Place d'un hectare de plantation d'arbres fruitiers sélectionnés

XIV. Etude de Rentabilité de la Production Fruitières

- 14-1 Tableau d'Amortissement des outils
- 14-2 Charges liées au Fonctionnement (Année par Année)
 - 14-21 >Charges Année par Année
 - 14-211 Plants Greffés
 - 14-212 Plants Sélectionnés
- 14-3 Charges Totales (Année par Année)
 - 14-31 Plants Greffés
 - 14-32 Plants Sélectionnés
- 14-4 Recettes Totales Annuelles
 - 14-41 Recettes avec Plants Greffés
 - 14-42 Recettes avec Plants sélectionnés
- Récapitulatif : Recettes, Dépenses et Marges

XV. Différentes Fiches Techniques

- 15-1 Fondamentaux en Arboriculture fruitière
- 15-2 Fiche Technique Manguier



SCB Cameroun

ATTESTATION DE DOMICILIATION BANCAIRE

Nous soussignés, **SCB CAMEROUN**, Société Anonyme au capital de 10 540 000 000 (dix milliards), dont le siège social est à Yaoundé, Avenue Monseigneur VOGT B.P. 700,

Attestons par la présente que :

TSOKGNA YANZEU JEAN CHARLES

YAOUNDE - CAMEROUN

Est titulaire du compte ouvert dans nos livres à l' Agence Hôtel de Ville Yaoundé sous le numéro :

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB
10002	00031	099579 1 305 0	82
IBAN	CM 21 10002 00031 09957913050 82 BCMACMCX		

En foi de quoi nous lui délivrons cette attestation pour servir et valoir ce que de droit. /-

Fait à Yaoundé 13 Décembre 2017


Jules NMANGA ATANGANA
Charge de Clientèle
Agence de Yaoundé Hôtel de Ville
AGENCE HDV
SCB Cameroun



SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN Groupe Attijariwafabank
Société anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 10,54 Milliards de Francs CFA
RCCM N° 89.S.152 / YAO/2013/M/184 - Autorisation MINFI 00008 du 03-08-89 - S.C.I.F.E : 5.845.701 - C - N.I.U. M 078900000031 S
DIRECTION GENERALE: 530, Rue du Roi George - B.P. 300 DOUALA (Cameroun)
Tél. : (237) 233 43 54 00 - Fax : (237) 233 43 54 13



UNION EUROPEENNE

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Pour l'élaboration d'une Etude de la faisabilité technique et socio-économique de l'introduction de l'arboriculture fruitière au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées En Zone de transition (Région de l'Adamaoua) dans le cadre du Projet « Reboisement 1400 »

Entre les soussignés :

Le Centre Technique de la Forêt Communale, association dont le siège social est situé à Yaoundé CAMEROUN représenté par **Monsieur Bodelaire KEMAJOU** en sa qualité de Directeur.

Ci-après désigné par « CTFC » d'une part,

Et

Monsieur Jean-Charles Tsokgna Yanzeu né le 31 octobre 1955 à Dschang, de nationalité camerounaise, CNI N° 20170075814510883 délivrée le 24 /05/2017 à Yaoundé, ci-après désigné par « Assistant technique » d'autre part

Il a été convenu un contrat de travail régit par les lois en vigueur au Cameroun :

Article 1 – Engagement

Monsieur Jean-Charles Tsokgna Yanzeu est engagé temps complet comme personnel d'appui/Assistant technique du CTFC pour élaborer une étude de faisabilité technique et socioéconomique de l'introduction de l'arboriculture fruitière au sein des collectivités territoriales décentralisées en zone de transition : Le cas de l'Adamaoua, dans le cadre du Projet « Reboisement 1 400 ».

Article 2 – Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat d'assistance technique est conclu pour une durée déterminée de 02 Mois, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 3 – Fonctions

Monsieur Jean-Charles Tsokgna Yanzeu en sa qualité de personnel d'appui / Assistant technique exercera ses fonctions de consultant auprès du CTFC.

Article 4 – Lieu de travail

Monsieur Jean-Charles Tsokgna Yanzeu résidant à Yaoundé, exercera ses missions au siège du CTFC, sis au quartier Bastos, 4^{ième} étage de l'immeuble en face de l'Ambassade du Libéria.

Article 5 – Clause de mobilité

En fonction des nécessités du service, le CTFC se réserve le droit de demander à **Monsieur Jean-Charles Tsokgna Yanzeu** dans le cadre des objectifs qui lui sont fixés, des déplacements temporaires n'entraînant pas de changement de résidence. La CTFC mettra à la disposition de



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

l'Assistant technique, toute la documentation et tous les outils nécessaire pour la réalisation de cette étude.

Article 6 – Paiement de la prestation

La prestation s'élève à **655 957 FCFA** pour une durée de deux mois. Un montant net de **619 879 FCFA** sera payé à l'Assistant technique déduction faite de l'IR d'un montant de **36 078 FCFA**.

Article 7 – Clause de confidentialité

L'Assistant technique s'engage pendant la durée du contrat, à ne divulguer aucune information pouvant nuire au fonctionnement et aux activités du projet. Il s'engage à ne communiquer à des tiers aucune indication sur les rapports qui seront portés à sa connaissance par le CTFC et à ne divulguer, en aucune façon, les indications qu'il pourrait recueillir du fait de ses fonctions sur tout ce qui touche à la gestion des affaires municipales.

L'Assistant technique déclare formellement être libre de tout engagement antérieur. Il déclare en outre avoir pris connaissance des clauses et conditions du présent contrat et en accepte sans réserve toutes dispositions.

Article 8 – Résiliation du contrat

Le contrat d'Assistance technique peut être résilié par le CTFC ou à la demande de l'ACFCAM pour faute lourde (voir dispositions dans le règlement intérieur).

Article 9 – Différents individuels

Les différends nés de l'exécution, de l'interprétation ou de la rupture du présent contrat entre les deux parties, relèvent de l'inspection du travail du lieu d'exécution du contrat (article 139 du code du travail) et des tribunaux prévus (articles 131 – 132 du code du travail).

Article 10 – Dispositions diverses

Pour tout ce qui n'est pas précisé dans le présent contrat, les parties s'en remettent à la législation, à la réglementation et aux usages dans la profession au Cameroun.

Le présent contrat peut être modifié d'accord parties et par écrit.

Le présent contrat est établi en trois (3) originaux, un sera déposée à l'inspection du travail, et est exempt de tous droit et timbre d'enregistrement.

Fait en 3 exemplaires.

Lu et approuvé

L'Assistant technique

Yaoundé, 1^{er} Juillet 2019

Lu et approuvé

Le CTFC



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

TDR Pour l'élaboration d'une Etude de la faisabilité technique et socio-économique de l'introduction de l'arboriculture fruitière au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées En Zone de transition (Région de l'Adamaoua) dans le cadre du Projet « Reboisement 1400 »

Date :	Août
Durée :	30 jours
Lieu :	Adamaoua
Objectif principal :	Etude de Faisabilité Technique et Socioéconomique de l'introduction de l'Arboriculture Fruitière au Sein des Collectivités Territoriales Décentralisées de la Région de L'Adamaoua.
Chef de l'activité	Jean-Charles Tsokgna Yanzeu Tel 237677546363
Equipe de l'activité	
Logistique	Moyens du consultant
Référence TOMPRO	
Budget de l'activité	655000 Fcfa Brut
Composante	
Activité	2.14 réaliser les plantations
Sous activité	<p>Dans le cadre de ce vaste projet ayant pour finalité le reboisement de 1400 hectares dans les communes de zones de savane sèche et de transition ; il est question de procéder à une étude afin d'élucider les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire des propositions des espèces fruitières à prendre en compte en respect avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise technique des familles porteuses ○ Habitudes Alimentaires ○ Possibilité de transformation ○ Marchés (International, Sous-Régional et Local) • Proposer une démarche d'appropriation des Collectivité Territoriales Décentralisées • Définir un modèle d'organisation porteuse • Proposer l'approche de durabilité CTD -Populations sur toute la chaine de valeur de chaque espèce • Procéder à une étude de rentabilité en ressortant <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût de mise en place d'une pépinière ○ : Coût de mise en place d'une unité de surface (01 hectare) ○ Coût de production d'un plant ○ Marges brutes étalées dans le temps

	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un type de partenariat à mettre en place localement au niveau de chaque CTD • Identifier et expliquer les facteurs de réussite et d'échecs des plantations d'arbres fruitiers • Proposer les modèles de fiches techniques par espèce fruitière couplés aux fondamentaux de la production fruitière
Financement/Bailleurs de fonds :	Contrat de subvention « reboisement 1400 » avec l'union européenne.
TdR rédigé par :	Directeur du ctfc

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APVFLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 il est prévu la réalisation de deux études sur les modèles de rentabilité des plantations forestières en zone de savane et de transition. Il s'agit d'identifier une ou deux essences spécifiques par zone écologique pouvant générer une chaîne de valeur et de réaliser une étude afin de déterminer le taux de rentabilité.

2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION

L'objectif principal de cette activité est de faire une étude de faisabilité technique et socioéconomique de l'introduction de l'arboriculture fruitière au sein des collectivités territoriales décentralisées en zone de transition : Le cas de l'Adamaoua .

2.1.OBJECTIFS SPECIFIQUES

Plus spécifiquement il s'agira de :

- Faire des propositions des espèces fruitières à prendre en compte en respect avec :
 - Expertise technique des familles porteuses
 - Habitudes Alimentaires
 - Possibilité de transformation
 - Marchés (International, Sous-Régional et Local)
- Proposer une démarche d'appropriation des Collectivité Territoriales Décentralisées
- Définir un modèle d'organisation porteuse

(i) 1

PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) 2

APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and

Trade"

- Proposer l'approche de durabilité CTD -Populations sur toute la chaîne de valeur de chaque espèce
- Procéder à une étude de rentabilité en ressortant
 - Coût de mise en place d'une pépinière
 - Coût de mise en place d'une unité de surface (01 hectare)
 - Coût de production d'un plant
 - Marges brutes étalées dans le temps
- Définir un type de partenariat à mettre en place localement au niveau de chaque CTD
- Identifier et expliquer les facteurs de réussite et d'échecs des plantations d'arbres fruitiers
- Proposer les modèles de fiches techniques par espèce fruitière couplés aux fondamentaux de la production fruitière

3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

L'étude présentera la zone d'intervention, les caractéristiques physiques de la zone de transition, les populations à l'étude, les méthodes de collecte et d'analyse des données. Elle sera menée selon les étapes suivantes :

- Compréhension des TDR avec le CTFC
- Proposition du plan de travail et validation
- Réalisation de l'étude
- Présentation du Draft
- Correction et remise du rapport final

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de cette étude et contenus dans le rapport sont les suivants :

- Les espèces fruitières sont identifiées par les familles innovatrices et les collectivités territoriales décentralisées
- La démarche d'appropriation par les collectivités territoriales décentralisées est définie
- Le modèle d'organisation porteuse est arrêté
- L'Étude rentabilité est produite
- Le partenariat local est établi et bien défini
- Les différentes fiches techniques sont élaborées
- Les familles innovatrices porteuses sont formées et accompagnées*

5. PRODUITS DE L'ACTION

Au terme de cette action, le produit suivant est attendu :

- Rapport d'Étude sur les modèles de plantation d'arbres fruitiers en zone de transition

6. BUDGET DE L'ACTION

Le budget de la présente étude est 650 000 frs (Six Cent Cinquante Mille Francs) représentant le montant brut.

Le Directeur du CTFC



UNION EUROPEENNE

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Pour l'élaboration d'une Etude de la faisabilité technique et socio-économique de l'introduction de l'arboriculture fruitière au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées En Zone de transition (Région de l'Adamaoua) dans le cadre du Projet « Reboisement 1400 »

Entre les soussignés :

Le Centre Technique de la Forêt Communale, association dont le siège social est situé à Yaoundé CAMEROUN représenté par **Monsieur Bodelaire KEMAJOU** en sa qualité de Directeur.

Ci-après désigné par « CTFC » d'une part,

Et

Monsieur Jean-Charles Tsokgna Yanzeu né le 31 octobre 1955 à Dschang, de nationalité camerounaise, CNI N° 20170075814510883 délivrée le 24 /05/2017 à Yaoundé, ci-après désigné par « Assistant technique » d'autre part

Il a été convenu un contrat de travail régit par les lois en vigueur au Cameroun :

Article 1 – Engagement

Monsieur Jean-Charles Tsokgna Yanzeu est engagé temps complet comme personnel d'appui/Assistant technique du CTFC pour élaborer une étude de faisabilité technique et socioéconomique de l'introduction de l'arboriculture fruitière au sein des collectivités territoriales décentralisées en zone de transition: Le cas de l'Adamaoua, dans le cadre du Projet « Reboisement 1 400 ».

Article 2 – Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat d'assistance technique est conclu pour une durée déterminée de 02 Mois, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 3 – Fonctions

Monsieur Jean-Charles Tsokgna Yanzeu en sa qualité de personnel d'appui / Assistant technique exercera ses fonctions de consultant auprès du CTFC.

Article 4 – Lieu de travail

Monsieur Jean-Charles Tsokgna Yanzeu résidant à Yaoundé, exercera ses missions au siège du CTFC, sis au quartier Bastos, 4^{ème} étage de l'immeuble en face de l'Ambassade du Libéria.

Article 5 – Clause de mobilité

En fonction des nécessités du service, le CTFC se réserve le droit de demander à **Monsieur Jean-Charles Tsokgna Yanzeu** dans le cadre des objectifs qui lui sont fixés, des déplacements temporaires n'entraînant pas de changement de résidence. La CTFC mettra à la disposition de



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

l'Assistant technique, toute la documentation et tous les outils nécessaire pour la réalisation de cette étude.

Article 6 – Paiement de la prestation

La prestation s'élève à **655 957 FCFA** pour une durée de deux mois. Un montant net de **619 879 FCFA** sera payé à l'Assistant technique déduction faite de l'IR d'un montant de **36 078 FCFA**.

Article 7 – Clause de confidentialité

L'Assistant technique s'engage pendant la durée du contrat, à ne divulguer aucune information pouvant nuire au fonctionnement et aux activités du projet. Il s'engage à ne communiquer à des tiers aucune indication sur les rapports qui seront portés à sa connaissance par le CTFC et à ne divulguer, en aucune façon, les indications qu'il pourrait recueillir du fait de ses fonctions sur tout ce qui touche à la gestion des affaires municipales.

L'Assistant technique déclare formellement être libre de tout engagement antérieur. Il déclare en outre avoir pris connaissance des clauses et conditions du présent contrat et en accepte sans réserve toutes dispositions.

Article 8 – Résiliation du contrat

Le contrat d'Assistance technique peut être résilié par le CTFC ou à la demande de l'ACFCAM pour faute lourde (voir dispositions dans le règlement intérieur).

Article 9 – Différents individuels

Les différends nés de l'exécution, de l'interprétation ou de la rupture du présent contrat entre les deux parties, relèvent de l'inspection du travail du lieu d'exécution du contrat (article 139 du code du travail) et des tribunaux prévus (articles 131 – 132 du code du travail).

Article 10 – Dispositions diverses

Pour tout ce qui n'est pas précisé dans le présent contrat, les parties s'en remettent à la législation, à la réglementation et aux usages dans la profession au Cameroun.

Le présent contrat peut être modifié d'accord parties et par écrit.

Le présent contrat est établi en trois (3) originaux, un sera déposée à l'inspection du travail, et est exempt de tous droit et timbre d'enregistrement.

Fait en 3 exemplaires.

Lu et approuvé

L'Assistant technique

Yaoundé, 1^{er} Juillet 2019

Lu et approuvé

Le CTFC